

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté abrogeant l'arrêté n° 678 du 9 novembre 2020 relatif aux formations de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles ne pouvant être effectuées à distance pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Et fixant les formations de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles ne pouvant être effectuées à distance pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

N° DGER/SDES/2020-838

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII ;

Vu le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 34 ;

Vu la demande du directeur de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage présentée le 16 décembre 2020 ;

Arrête :

Article 1er

Les formations de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage dont la liste est annexée au présent arrêté ne peuvent pas être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique.

Article 2

L'arrêté n° 678 du 9 novembre 2020 relatif aux formations de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage ne pouvant être effectuées à distance pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 du est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'établissement.

Article 4

La directrice générale de l'enseignement de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 décembre 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation

Le sous-directeur
de l'enseignement supérieur



Jérôme COPPALLE

base réglementaire : 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

à transmettre en .pdf et .xls à sdes-continuite.dger@agriculture.gouv.fr

Nom de l'établissement		Date de transmission :			
Ecole interne ou site		Période (semaine n° à semaine n°)			
Ecole Nationale Supérieure de Paysage		Semaine 1 / 4, 5, 7 et 8 janvier			
Site de Marseille		Semaine 1 / 4, 5, 6, 7 et 8 janvier			
Site de Versailles		Semaine 1 / 4 et 5 janvier			
Site de Versailles		Semaine 1 / 6 janvier			
Site de Versailles		Semaine 1 / 7 et 8 janvier			
Site de Versailles		Semaine 1 / 4 et 5 janvier			
Site de Versailles		Semaine 1 / 7 janvier			
Site de Versailles		Semaine 1 / 8 janvier			
Site de Versailles		Semaine 1 / 4 et 5 janvier			
Site de Versailles		Semaine 1 / 6 janvier			
Site de Versailles		Semaine 1 / 8 janvier			
Ecole Nationale Supérieure de Paysage		Semaine 2 / 11 janvier			
Site de Marseille		Semaine 2 / 12, 13, 14, 15 janvier			
Site de Marseille		Semaine 2 / 11 janvier			
Site de Marseille		Semaine 2 / 15 janvier			
Site de Versailles		Semaine 2 / 13 janvier			
Site de Versailles		Semaine 2 / 15 janvier			
Site de Versailles		Semaine 2 / 11 et 12 janvier			
Site de Versailles		Semaine 2 / 13 et 15 janvier			
Site de Versailles		Semaine 2 / 11 et 12 janvier			
Site de Versailles		Semaine 2 / 13, 14 et 15 janvier			
Site de Versailles		Semaine 2 / 11 et 12 janvier			
Ecole Nationale Supérieure de Paysage		Semaine 3 / 18, 19, 20 et 21 janvier			
Site de Marseille		Semaine 3 / 22 janvier			
Site de Versailles		Semaine 3 / 18, 19, 20 et 22 janvier			
Site de Versailles		Semaine 3 / 18 et 19 janvier			
Site de Versailles		Semaine 3 / 20 janvier			
Site de Versailles		Semaine 3 / 19 janvier			
Site de Versailles		Semaine 3 / 21 et 22 janvier			
Ecole Nationale Supérieure de Paysage		Semaine 4 / 25, 26, 27, 28 et 29 janvier			
Site de Marseille		Semaine 4 / 25, 26, 27, 28 et 29 janvier			
Site de Versailles		Semaine 4 / 25, 27, 28 et 29 janvier			
Site de Versailles		Semaine 4 / 25 et 26 janvier			
Site de Versailles		Semaine 4 / 26 et 27 janvier			
Site de Versailles		Semaine 4 / 25, 26 et 27 janvier			
	TP Ateliers de projet	DEP2	6 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	Observations
	TP Arts Plastiques	DEP3	7 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	Techniques audiovisuelles	APA	13 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Arts Plastiques	APA	13 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Ecologie	APA	13 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atelier de projet	DEP1	25 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	Histoire de l'art - Visite terrain	DEP1	25 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Arts Plastiques	DEP1	25 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atelier de projet	DEP2	22 étudiants	Une moitié de promo en présentiel, l'autre en distanciel	
	TP Hydrologie urbaine	DEP2	22 étudiants	Une moitié de promo en présentiel, l'autre en distanciel	
	TP Atlas - Cartographie grande échelle	DEP2	22 étudiants	Une moitié de promo en présentiel, l'autre en distanciel	
	TP Jardinage	DEP2	6 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atelier de projet	DEP2	6 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Jardinage	DEP3	7 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Fondamentaux techniques	DEP3	7 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	Journal de Recherche Personnel	APA	13 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atelier de projet	APA	13 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atelier de projet	DEP1	25 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	Histoire de l'art - Visite terrain	DEP1	25 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atelier de projet	DEP2	22 étudiants	Une moitié de promo en présentiel, l'autre en distanciel	
	TP Arts Plastiques	DEP2	22 étudiants	Une moitié de promo en présentiel, l'autre en distanciel	
	TP Atelier de projet	DEP3	23 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Arts Plastiques	DEP2	6 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	Sortie de terrain	DEP2	6 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atelier de projet	APA	13 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atelier de projet	DEP1	25 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Fondamentaux techniques	DEP1	25 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Hydrologie urbaine	DEP2	22 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atlas - Cartographie grande échelle	DEP2	22 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	Sorties de terrain	DEP2	6 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Recherche	DEP3	7 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	Workshop	APA	13 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atelier de projet	DEP1	25 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Atlas - Cartographie grande échelle	DEP2	22 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	
	TP Arts Plastiques	DEP3	23 étudiants	Présence en alternance par moitié de promotion	

Visa établissement :

18/12/2020

Visa autorité académique (DGER) :

La académie de l'agriculture



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
78 rue de Varenne - 75007 Paris

Date du visa DGER

email pour retour à l'établissement :